

ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3

DESTINATAIRES :

- Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
Jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Adoption des procès-verbaux du jeudi 03 avril et du jeudi 26 juin 2014.

Nombre de membres présents en début de séance : **17** Quorum : 16
Nombre de votants :
Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : **17**

POUR :
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/01

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

Les procès-verbaux des conseils d'administration du jeudi 03 avril et du jeudi 26 juin sont adoptés.

Pièce jointe :

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le
- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le
Date de publication :

A Besançon,
Le Président
du Conseil d'Administration,
Dominique CHARBONNIER

- (1) Rayer la mention inutile
(2) A développer éventuellement en annexe

ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3

DESTINATAIRES :

- Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
Jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Décision Budgétaire Modificative.

Nombre de membres présents en début de séance : 17 Quorum : 16
 Nombre de votants :
 Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : 17

POUR :
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/02

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

**Le Conseil d'Administration vote la DBM : Ressources nouvelles
Prélèvement sur fonds**

Pièce jointe : DBM

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le
- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le
Date de publication :

A Besançon,
Le Président
du Conseil d'Administration,
Dominique CHARBONNIER

- (1) Rayer la mention inutile
(2) A développer éventuellement en annexe

ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3

DESTINATAIRES :

- Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
Jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre
2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Convention matériel de l'EMOP.

Nombre de membres présents en début de séance : **17** Quorum : 16
Nombre de votants :
Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : **17**

POUR :
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/03

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le Conseil Régional et divers lycées pour la cession de matériel de l'EMOP.

Pièce jointe :

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le
- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le
Date de publication :

A Besançon,
Le Président
du Conseil d'Administration,

Dominique CHARBONNIER

(1) Rayer la mention inutile
(2) A développer éventuellement en annexe
ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3

DESTINATAIRES :

- Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
du jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Cession de matériels de nettoyage au GRETA.

Nombre de membres présents en début de séance : **17** Quorum : 16
Nombre de votants :
Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : **17**

POUR :
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/04

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

Le Conseil d'Administration autorise la cession de matériels de nettoyage de l'EMOP au GRETA de Besançon pour un montant de 500 €.

Pièce jointe :

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le
- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le
Date de publication :

A Besançon,
Le Président
du Conseil d'Administration,
Dominique CHARBONNIER

(1) Rayer la mention inutile

(2) A développer éventuellement en annexe

ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3

DESTINATAIRES :

- Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
Jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Convention de partenariat avec le Lycée Pierre Adrien Paris.

Nombre de membres présents en début de séance : **17** Quorum : 16
Nombre de votants :
Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : **16**

POUR : **16**
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/05

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec le lycée P.A Paris (partenariat pédagogique entre les formations STI2D).

Pièce jointe :

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le
- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le
Date de publication :

A Besançon,

Le Président
du Conseil d'Administration,
Dominique CHARBONNIER

- (1) Rayer la mention inutile
(2) A développer éventuellement en annexe

ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3

DESTINATAIRES :

- Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
Jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Convention hébergement d'élèves avec le Crous.

Nombre de membres présents en début de séance : **17** Quorum : 16
Nombre de votants :
Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : **17**

POUR :
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/06

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le Crous pour l'hébergement des élèves.

Pièce jointe :

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le
- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le
Date de publication :

A Besançon,

Le Président
du Conseil d'Administration,
Dominique CHARBONNIER

- (1) Rayer la mention inutile
(2) A développer éventuellement en annexe

ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3
DESTINATAIRES :
 Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
Jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Concession de logement.

Nombre de membres présents en début de séance : **17** Quorum : 16
Nombre de votants :
Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : **17**

POUR :
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/07

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

Le Conseil d'Administration propose une concession de logement par nécessité absolue de service pour Monsieur Dominique Charbonnier, Proviseur.

Pièce jointe :

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le
- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le

Date de publication :

A Besançon,
Le Président
du Conseil d'Administration,
Dominique CHARBONNIER

- (1) Rayer la mention inutile
(2) A développer éventuellement en annexe

ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3

DESTINATAIRES :

- Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
Jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Voyage à Paris.

Nombre de membres présents en début de séance : **17** Quorum : 16
Nombre de votants :
Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : **17**

POUR :
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/08

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable au voyage à Paris pour les élèves de l'option cinéma. Il approuve le budget : 85 € de participation par élèves et 65 € de participation du FSE.

Pièce jointe :

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le
- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le
Date de publication :

A Besançon,
Le Président
du Conseil d'Administration,
Dominique CHARBONNIER

- (1) Rayer la mention inutile
(2) A développer éventuellement en annexe

ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3

DESTINATAIRES :

- Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
Jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Sortie à Lausanne + participation des familles.

Nombre de membres présents en début de séance : **17** Quorum : 16
Nombre de votants :
Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : **17**

POUR :
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/09

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

Le Conseil d'Administration approuve la sortie des élèves de TSTMG au musée olympique de Lausanne et la participation des familles fixée à 30 €.

Pièce jointe :

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le
- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le
Date de publication :

A Besançon,
Le Président
du Conseil d'Administration,
Dominique CHARBONNIER

- (1) Rayer la mention inutile
(2) A développer éventuellement en annexe

ETABLISSEMENT
LYCEE VICTOR-HUGO
1, rue Rembrandt – 25052 BESANCON

ANNEXE 3
DESTINATAIRES :

- Représentant de l'Etat
 Collectivité de rattachement
 Autorité académique

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

prise en application des dispositions du décret 85.924 du 30.08.85 de la circulaire du 27.12.85, du décret n° 2005-1145 du 09.09.2005 et du décret n° 2010-99 du 27.01.2010.

Le Conseil d'Administration s'est réuni
en séance ordinaire
Jeudi 02 Octobre 2014

Date de convocation : Lundi 22 Septembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur CHARBONNIER Dominique, proviseur
et a examiné la question suivante :

Sortie à Port sur Saône + participation.

Nombre de membres présents en début de séance : **17** Quorum : 16
Nombre de votants :
Nombre d'abstentions :
Nombre de suffrages valablement exprimés : **17**

POUR :
CONTRE :

ACTE ADMINISTRATIF N° 2014/02.10/10

EXPOSE DE LA DECISION PRISE PAR LE C.A. (2)

Le Conseil d'Administration approuve la sortie des élèves de BCPST1 à Port sur Saône (visite d'un élevage). Il vote la participation des familles fixée à 7€.

Pièce jointe :

ACCUSE DE RECEPTION

- Représentant de l'Etat : le
- Collectivité de rattachement : le

- Autorité académique : le

DECISION EXECUTOIRE : le

Date de publication :

A Besançon,
Le Président
du Conseil d'Administration,
Dominique CHARBONNIER

(1) Rayer la mention inutile

(2) A développer éventuellement en annexe